

ARTICLE V.

*Le Conseiller d'Etat Moscati est chargé sous les ordres du Ministre de l'Intérieur du Département de l'Instruction publique.*

ARTICLE VI.

*Le Conseiller d'Etat Paradisi est chargé sous les ordres du même Ministre du Département des ponts et chaussées.*

*Au Palais de Milan le 18 Prairial an 13 ( 7 Juin 1805 ).*